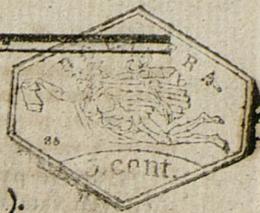


LE PUBLICISTE.

Septidi 27 Nivôse, an VI.

(Mardi 16 Janvier 1798).



Répartition des corps de troupes autrichiennes qui doivent occuper les différentes villes et pays de l'état Vénitien. — Mesures prises par le ministère de Hanovre pour mettre en sûreté les meubles et effets de l'électeur. — Pétition présentée au gouvernement de Berne par un grand nombre d'habitans de Lausanne, pour être réintégrés dans leurs droits. — Mesures ordonnées par le ministère anglais pour s'opposer à la descente des Français.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

D'Udine, le 25 décembre.

C'est le 29 de ce mois que les troupes françaises, sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers, doivent quitter notre ville & les environs. On a dû commencer aujourd'hui à jeter des ponts sur le Tagliamento pour leur passage. L'entrée des troupes autrichiennes suivra immédiatement le départ des français; déjà il en est arrivé un grand nombre à Gorice, & elles doivent être suivies par d'autres.

Voici la répartition qui a été faite par les commissaires impériaux. A Venise, 7000 grenadiers; à Chioggia, 1000 hommes d'infanterie; à Mestre, pareil nombre; à Treviso, 2000 hommes avec quelques escadrons de cavalerie; à Padoue & à la Polesine, 4000 hommes avec de la cavalerie; à Bassano & Castelfranco, 1500 hommes d'infanterie; à Veronne & Legnago, 15 mille hommes. A Vicence, où sera établi le quartier-général de M. le comte de Wallis, 2000 hommes & quelques escadrons.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 28 décembre.

Des lettres de Varsovie assurent que dans toutes les provinces de l'empire de Russie, on fait en ce moment un recrutement d'environ 100 mille hommes de pied & de 60 mille chevaux. Il y a probablement beaucoup d'exagération dans ces bruits.

L'archiduc Charles arriva le 23 de ce mois à Prague, & y fut reçu de la manière la plus brillante, au bruit de toute l'artillerie & aux applaudissemens des habitans.

Notre hôtel des invalides sera transformé en une caserne, afin de loger une portion de notre future garnison fixée à 24 mille hommes.

Nos politiques s'épuisent en conjectures sur le mariage qu'on dit à la veille de conclure entre l'archiduc Charles & la princesse de Saxe, à laquelle la qualité d'infante de Pologne avait été donnée par la constitution polonoise de

31 mai 1791. Ils en tirent les plus brillantes conséquences sur les futures destinées de la Pologne & la résurrection de cette puissance.

P R U S S E.

De Berlin, le 30 décembre.

Le roi vient d'ordonner, que dans les premiers jours du mois prochain, on ait à lui présenter la liste nominative de tous les émigrés français chassés de ses états. Sa majesté a aussi invité le duc de Brunswick à expulser à son tour les émigrés, en commençant par le prétendant, qui a résidé jusqu'ici à Blanckembourg.

A L L E M A G N E.

Des frontieres de la Hesse, le 30 décembre.

Malgré les bruits contradictoires sur les intentions des français, relativement à l'électorat d'Hanovre, il paroît que ce pays aura leur visite. On assure même qu'une de leurs colonnes s'avance par le pays de Fulde, & qu'une autre va s'approcher par la Westphalie.

Déjà le ministère d'Hanovre a mis en sûreté les chevaux, les meubles & les autres effets appartenans au roi George; car la réponse évasive de la cour de Berlin, pour la protection de cet électorat, n'a nullement tranquilisé ces ministres. Le peuple de ces contrées s'attend aussi à passer sous la domination prussienne.

De Rastadt, le 4 janvier.

Les conférences des députés de l'Empire sont un peu plus rares & moins chaudes; elles reprendront leur activité aussi-tôt que leurs excellences auront reçus de leurs commettans les nouveaux pleins-pouvoirs exigés par la légation de France.

Hier le duc & la duchesse des Deux-Ponts, notre prince héréditaire, sont venus dîner chez l'ambassadeur de Prusse; & après avoir assisté à la représentation du *Philosophe Marié*, ils ont pris la route de Carlsruhe.

De Mayence, le 16 nivôse.

Le général Lefebvre, notre gouverneur, vient de faire proclamer ce qui suit:

« Tous les habitans mayençais, qui ont été obligés de fuir leurs foyers, pour éviter les persécutions qu'on préparoit à leurs principes républicains & à leur attachement pour les Français, sont autorisés à retourner dans leur domicile. Ils y jouiront de toute la protection due à leur généreux dévouement, & à tous les partisans de la liberté, de l'ordre & de la tranquillité ».

S U I S S E.

De Lausanne, le 5 janvier.

L'arrêté par lequel le directoire exécutif garantit à tout citoyen vaudois sa liberté individuelle, a produit ici l'effet auquel on pouvoit s'attendre. Ce fut le signal de représentations, que, sans cette déclaration, on n'auroit point encore osé faire.

Une pétition fut aussi-tôt rédigée, & alloit de porte en porte grossir le nombre de ses signataires. Elle est conçue en termes très-respectueux, & présente au souverain plusieurs moyens de remédier aux abus qui se sont insensiblement glissés dans notre pays. Ces moyens, dont on donne l'option au souverain, sont : la convocation des états-généraux du pays de Vaud, ou l'envoi d'un commissaire de LL. EE. en chaque commune, dont la mission iura pour objet d'écouter les plaintes des mécontents, et d'y apporter du remède aussi-tôt que faire se pourra.

Ce matin il y a eu aux deux-cents séance extraordinaire, pour délibérer sur la pétition. La séance fut longue, & la discussion assez vive, sans cependant être orageuse, ainsi qu'on l'avoit présumé. On a nommé une commission, composée de six membres connus par leur modération, pour examiner la pétition, & en rendre compte dans les 24 heures aux plus tard.

Parmi les membres de la commission, on remarque le conseiller Glaire, homme d'un mérite distingué.

Tout se passe dans le plus grand ordre; & l'on prend des mesures vigoureuses pour assurer la tranquillité publique.

Il paroît que les pétitionnaires veulent éviter ces dangereux écarts de l'ordre social, qui malheureusement sont presque inséparables des révolutions.

On attend avec impatience la journée de demain, qui décidera peut-être de notre sort.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 8 janvier.

Le ministère, en affectant de la sécurité, ne laisse pas que de prendre des mesures pour s'opposer à une descente. On parle d'un plan qui doit être adopté, & d'après lequel il y auroit quatre corps d'armées : deux de 15 mille hommes chacun, un de 30 mille, tenant le centre à Colchester; & un quatrième plus considérable, pour la réserve. Quatre places de la côte du sud, qui paroissent les plus menacées, seront mises en bon état. Indépendamment de toutes ces précautions, il y aura dans toute la Grande-Bretagne un jeûne solennel pour implorer la protection du très-haut.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 9 janvier.

La paix du continent & l'économie qui doit en être le résultat, ayant commandé la suppression de l'armée du Nord, le général Beurnonville vient de terminer ce travail. L'état-major est supprimé; il ne reste plus sur le territoire de la république batave que trois divisions actives de troupes françaises, qui semblent être destinées à faire partie de l'aile droite de l'armée d'Angl. terre.

Beurnonville, à raison de la paix & de la garantie du traité, a évacué le Rhin & l'Yssel, & s'est borné à laisser un léger cordon d'observation sur la frontière de l'est. Il a remis à l'assemblée nationale batave le commande-

ment de l'armée nationale qu'elle lui avoit confié, & fait les dispositions suivantes :

Toutes les forces militaires occupent la côte depuis l'embouchure de l'Éms jusqu'à celle de l'Escaut, & sont placées de manière à défendre les îles & la côte, ou à s'embarquer dans les vingt-quatre heures, en cas de besoin.

Les deux divisions bataves tiennent depuis Cutwik jusqu'à l'embouchure de l'Éms ou le Dollart : deux divisions françaises tiennent depuis Cutwik jusqu'à l'Escaut occidental, & la troisième aux ordres du général Macdonald, est en réserve au centre.

On a parlé d'une expédition secrète préparée par le gouvernement anglais dans les ports d'Yarmouth & de Harwick; on supposoit qu'elle avoit pour objet de brûler le reste de la flotte batave dans le Texel, ou de s'emparer de l'île de Walcheren pour envahir le port de Vlissingen ou de Flessingue; & enfin de détruire tous les moyens maritimes propres à seconder l'expédition projetée contre l'Angleterre; mais Beurnonville, après avoir mis garnison à bord des vaisseaux & pourvu à la sûreté du Texel, vient de se mettre en route avec des renforts considérables de troupes; il doit parcourir toutes les îles de la Zélande, voir le port de Flessingue & ordonner de nouveaux travaux. On suppose qu'il fera son retour par l'Escaut occidental, après avoir visité l'Escaut oriental, & qu'il se rendra ensuite à Paris pour y recevoir les ordres ultérieurs du directoire.

C'est le général Joubert qui le remplacera & qui commandera les trois divisions françaises employées par la république batave. Un général qui sort de l'invincible armée d'Italie & qui en étoit un des héros, ne peut être que très-bien accueilli par les bataves, & ajouter à leur sûreté & leur tranquillité.

Le ministre Noël est à la veille de repartir pour Paris. Ses fonctions ici sont terminées depuis l'arrivée de Charles Lacroix.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 22 nivôse.

On écrit de Luxembourg, qu'on a fait partir de cette ville ainsi que de Trèves, une grande quantité d'artillerie, des munitions de guerre de toutes espèces & de substances; le tout descend par la Moselle dans le Rhin & de là à Mayence. Les ingénieurs & les canonniers ont aussi reçu l'ordre de se rendre dans cette place. Tous les troupes françaises qui restoient encore sur le Hunsrück & sur les bords de la Nahe, d'après des ordres envoyés par le général Hatry, se sont mises en marche pour passer le Rhin: elles vont prendre des positions sur la rive droite de ce fleuve, le long des bords du Meyn.

Depuis quelques jours, il se trouve un grand nombre d'officiers autrichiens de tout grade, en cette ville. Plusieurs d'entr'eux viennent réclamer, en vertu du traité de Campo-Formio, la levée du sequestre de leurs possessions. On assure que les généraux belges qui restent au service de l'Autriche, ainsi que les autres officiers supérieurs qui ont de grandes propriétés dans ce pays, vont aussi envoyer un chargé d'affaires à Paris pour solliciter auprès du directoire exécutif, la restitution de leurs biens.

DE PARIS, le 26 nivôse.

Le Rédacteur publie aujourd'hui une espèce d'acte d'accusation contre les gouvernements suisses & sur-tout contre

les magistrats de Berne, de Bâle, de Soleure, de Fribourg, de Schwitz, d'Uri & d'Underwald. Il leur reproche d'avoir favorisé l'arrestation de Semonville & de Manet; d'avoir hautement protégé les émigrés; d'avoir, par leurs principaux négocians & banquiers, dirigé l'agiotage en France; d'avoir tué notre papier-monnaie; d'avoir activement concouru à l'extraction de notre numéraire; d'avoir sans cesse introduit chez nous des marchandises prohibées; de nous avoir fait payer, au poids de l'or, les plus foibles services.

Il les accuse d'avoir mis des obstacles continuels aux approvisionnemens de nos armées; au transit des bœufs que nous tirons de la Souabe; d'avoir profité des circonstances pour nous ruiner par la perception des droits extraordinaires. Il accuse le canton de Bâle d'avoir laissé déployer avec complaisance l'aigle impérial sur la porte de l'agent de l'Autriche, tandis qu'on défendoit à l'ambassadeur de France de faire paraître le drapeau tricolor; d'avoir repoussé de leur ville un banquier français chargé des fonds pour les fournitures de nos troupes; & d'avoir reçu les caisses, les magasins & les ordonnateurs de l'armée de Condé.

La conséquence que le *Rédacteur* tire de ces griefs & de plusieurs autres, c'est « que les Suisses nous ont fait, » par les finances, une guerre sourde, plus dangereuse » & plus terrible que celle des Allemands, des Espagnols » & des Italiens ».

— Les lettres de Florence & d'Ancône confirment les événemens affreux dont Rome a été le théâtre. Il paroît que le corps législatif cisalpin, voulant prouver son attachement & sa reconnaissance à la république française, se charge de déclarer la guerre au pape, pour venger les assassinats commis sur des Français.

Des lettres récentes de Milan assurent que les soldats du pape, après le départ de Joseph Buonaparte, ont continué à tuer les amis des Français & à piller leurs maisons. On place au nombre des morts la mere de Lattanzi, représentant cisalpin. On ajoute que les troupes cisalpines ont poursuivi leur marche sur le territoire papal, & qu'elles occupent déjà Cagli, Gérasio, Fossombrone, Bérghola, Urbania, Sangeto & Gabio.

— L'ambassadeur de la cour de Rome, à Paris, est chez lui, sous la surveillance d'un membre de la municipalité du deuxième arrondissement, qui ne le quitte pas.

— Le prince Néri-Corsini, ministre de Toscane à Paris, est rappelé par le grand-duc. Il est remplacé par le chevalier Angiolini, dont l'ambassadeur Buonaparte parle en termes très-honorables dans le récit du dernier massacre de Rome.

— Mingaut, envoyé de la république française auprès des cantons Suisses, est nommé par arrêté du directoire, commissaire pour l'organisation judiciaire & administrative des cantons d'Ergo 1, de la Neuve-Ville, de Moutier-Grandval, Belleley & autres pays récemment occupés par les troupes françaises.

— « Dans tous les ports de la république, on travaille, dit le journal des *Hommes-Libres*, avec beaucoup d'activité pour la grande expédition. Il y aura trois armées depuis les côtes de Brest jusqu'à Ostende; Buonaparte les commandera en chef; chacune aura un chef particulier. La plus considérable, sous les ordres directs de

Buonaparte, sera rassemblée sur les côtes de la ci-devant Bretagne; la seconde, sous les ordres du général Desaix, sur les côtes de la ci-devant Normandie; & la troisième, sur les côtes de la ci-devant Flandre: elle aura Bernadotte pour chef. Les troupes sont en marche de tous côtés sur ces trois points. Le ministre de la marine a donné l'ordre de rétablir tout l'armement de Maskin, à Dunkerque. On va construire & armer des canonniers à la façon anglaise. Il y aura aussi un armement à Flessingue. La dernière conquête de la république romaine fut l'Angleterre, après deux descentes faites à la rame par l'armée navale aux ordres de César ».

— Le citoyen Mangoury, envoyé de la république française à Saint-Maurice, en Valais; & le citoyen Helflinger, chargé d'affaires en Saxe, font offre chacun au directoire d'une somme de 1500 francs, tant que durera la guerre avec l'Angleterre.

— On se rappelle qu'une frégate anglaise s'est rendue à la Guiana & que l'équipage s'est donné aux espagnols. On assure qu'une autre frégate anglaise vient de suivre cet exemple & de se livrer aux français en se rendant à la Guadeloupe.

— Une lettre de plusieurs négocians de Marseille, en date du 11 nivôse, dénonce un nouvel attentat au droit des gens, commis par les Anglais.

La bombarde *la Phénix*, capitaine Louis Ferrier, mouillée à l'Anguille, port génois, y a été enlevée, le 9 frimaire, par les chaloupes de deux corsaires anglais. Plusieurs navires français, mouillés dans le même port, ont été témoins du fait; il est attesté par le citoyen Pierre Royze, commandant d'un de ces navires, lequel en a fait la déclaration, le 22 frimaire dernier, devant le bureau de santé de Marseille.

— Le tribunal criminel de Contances vient de condamner à 22 ans de fer le nommé Cœur-de-Lyon, fameux chef de chouans, & le ci-devant curé de Chevry, leur complice.

— Les lettres du Nord annoncent que les Suédois ont redoublé, depuis quelque tems, d'activité pour mettre leur marine sur un pied respectable. On assure qu'ils ont maintenant 36 vaisseaux de ligne, depuis 86 canons jusqu'à 60, & autant de fortes frégates, outre plusieurs galères & chaloupes canonnières.

Quoique ces détails soient donnés par un journal presque officiel, nous avons de fortes raisons de les croire fort exagérés. La détresse des finances de la Suède suffiroit pour l'empêcher de faire un armement aussi considérable, depuis qu'elle est privée des subsides de la France.

A S T R O N O M I E.

Sur les comètes.

« Dans le *Journal d'Indications* du 18 nivôse, on se permit de faire le conte ridicule de deux comètes, une de feu & une d'eau; depuis ce tems-là je reçois des lettres, des messages & des questions à ce sujet. Il n'y a point eu de comètes depuis six mois: peut-être que Vénus remarquée en plein jour, lorsque le général Buonaparte alloit au directoire, a pu occasionner l'idée d'une comète, mais ce grand éclat de Vénus arriva tous les dix-neuf mois. A l'égard du danger des comètes, je ne puis que renvoyer au mémoire que je fis pour rassurer le public effrayé en

1773. Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre. Au college de France ».

Signé, LALANDE.

Au Rédacteur du Publiciste.

Paris, le 25 nivôse, an 5.

« L'université de Turin n'a pas été supprimée, mais transportée à Quiers, où déjà elle a été anciennement. On n'a fait en cela que suivre l'ancien avis de plusieurs célèbres professeurs, & entre autres de Denina, qui en parle de nouveau dans un de ses derniers ouvrages, ayant pour titre : Considérations sur l'Italie ».

Signé, PEIROLERI, secr. de légat. de Sardaigne.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 26 nivôse.

Le conseil reçoit un grand nombre de dons patriotiques.

On lit diverses pétitions qui sont renvoyées à des commissions.

Oudot fait un rapport & présente un projet de résolution tendant à établir un journal tachygraphique pour rendre compte des séances du corps législatif.

Le conseil a ordonné l'impression.

Il a adopté ensuite, avec divers amendemens, un projet de résolution sur l'organisation de l'école polytechnique. Cette école est placée dans les attributions & sous l'autorité du ministre de l'intérieur; elle formera des élèves pour l'artillerie, le génie militaire, les ponts & chaussées, la construction des bâtimens civils de la marine, la construction des vaisseaux & autres bâtimens de guerre, l'inspection des mines, les travaux topographiques & l'aérostation, & enfin pour l'exercice des professions qui exigent des connoissances mathématiques & physiques.

Le reste du projet est relatif au mode d'admission des élèves, aux objets de leur enseignement, études & travail, à leur régime, à leur examen, aux agens chargés de la surveillance & du service de l'école, aux dépenses, &c.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 26 nivôse.

Le conseil approuve quatre résolutions. L'une du 12 nivôse, relative au droit de sauvetage; la seconde du 23, qui établit un tribunal de commerce à Cognac; la troisième du 14, interprétation de l'article II, de la loi du 21 germinal an 5, relative aux ventes des maisons nationales faites avec réserves d'usufruit; la quatrième du 23, relative à la contribution des colonies.

La discussion s'ouvre sur la résolution qui accorde des indemnités aux acquittés de Vendôme.

Lacombe S. Michel parle en faveur de la résolution.

En présentant ces acquittés comme des victimes du royalisme, il place Soubrany, Romme, Bourbotte & autres députés qui ont péri en prairial, à côté de Gensonné, Guadet, Vergniaud, & les regarde tous comme des représentans également fideles, également victimes de leur dévouement. Il rappelle que lorsqu'il s'agit d'accuser Drouet, Marbot seul le défendit, & que malgré que personne ne lui eût répondu, le conseil rendit le décret inconsidéré qui traduisit ces citoyens devant la haute-cour de justice.

Baudin relève ce mot inconsidéré, & s'oppose à l'impression demandée du discours de Lacombe. Il rappelle que le décret ne fut porté qu'après avoir entendu à trois fois différentes la lecture des piéces, & que ce n'est qu'après s'être assemblé pendant plusieurs jours de suite dès neuf heures du matin, que le conseil le décida.

Baudin dit aussi un mot sur l'apologie de prairial, que Lacombe avoit voulu faire. Il n'approuve pas que la convention ait alors créé une commission militaire; mais il rappelle ce que fut la journée du 1^{er} prairial. Il montre les traces du sang de Féraud qu'on voit encore sur la tribune, & les trous que les balles de fusils ont faits dans la muraille; & il demande si l'on peut faire à la convention un crime de la sévérité qu'elle a montrée.

Cet incident n'a pas de suite.

Isabeau & Brival défendent la résolution; ils réclament l'égalité qui doit exister entre tous les citoyens; ils demandent si l'on peut refuser une somme de 1200 liv. une fois payée, à des individus qui ont passé dix mois dans les prisons, tandis qu'on accorde tous les jours des pensions de 2000 liv. aux parens des représentans du peuple.

La conseil ferme la discussion & rejette la résolution.

Bourse du 26 nivôse.

Amsterd.....	57 $\frac{5}{8}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Lausan....	$\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ perte.
Idem cour.,...	55 $\frac{3}{4}$, 56 $\frac{5}{8}$.	Tiers consol.	21 l. 10 s., 22 l., 21 l.
Hamb.....	193, 191 $\frac{3}{4}$.	Bon $\frac{3}{4}$	2 l. 19 s., 18 s.
Madrid.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	2 l. 17 s., 18 s., 16 s.
Mad. effect.....	15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	27 à 30 l. perte.
Cadix.....	12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	105 l. 5 s.
Cad. effec.....	15 l. 3 s. d.	Ling. d'arg....	50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Gênes.....	94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$; 93 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	79 l. 10 s.
Livourne.....	103 $\frac{1}{4}$, 102.	Piastre.....	5 l. 6 s. 9 d.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Quadruple.....	81 l.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol....	11 l. 12 s.
Bordeaux.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.		

Esprit $\frac{5}{6}$, 460 à 70 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 420 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin., 2 l. 8 s., 10 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 5 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 17 s. 3 den. — Coton du Levant, 1 liv. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 l. 5 s.

A. FRANÇOIS.